



Comité Social d'Administration Local du 18 mars 2025 en Formation Spécialisée.

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 00. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le matin, et l'après-midi par Mme Isabelle Hortiz, le secrétariat par M. Guillaume Giocanti et Mme Pascale Bruillot.



Point 1 : Approbation du procès-verbal de la FS du 5 novembre 2024

Point 2 : Bilan du DUERP-PAP 2024

Point 3 : Bilan des actions de formation 2024 et exécution des crédits 2025

Point 4 : Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2025

Point 5 : Points sur les réunions du groupe de travail

Point 6 : Propositions d'utilisation des crédits de 2025

Point 7 : Modalités de fonctionnement des Groupes de travail

Point 8 : Retour de la DDFiP 62 suite aux visites de délégation de la F S

Point 9 : Présentation du guide ministériel de l'éclairage

Point 10 : Projet de travaux immobiliers en cours et à venir



Les syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 à ce Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

Yann Plouviez
Suppléant, P N C D de Béthune

Jean-François Heneman
Expert, E D R 62



Point 1 : Approbation du procès-verbal

de la FS du 5 novembre 2024 ...

Le procès verbal de la direction n'appelant aucune modification, les syndicats présents ont donc voté pour son approbation.



Point 2 : Bilan du DUERP - PAP 2024 ...

Il est important de rappeler que l'évaluation des risques professionnels, l'élaboration d'un programme annuel de prévention (PAP) et l'amélioration des conditions de travail constituent une obligation légale pour l'employeur (article R4121-1 et suivants du code de travail).

La campagne DUERP PAP a été ouverte le 12 avril 2024 par la diffusion à l'ensemble des responsables de service de la note départementale et de sa diffusion sur Ulysse62.

Le groupe de travail s'est réuni le 30 septembre 2024 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais à Arras. Il était constitué des 13 participants suivant :

- L'Inspecteur Santé Sécurité du Travail
- L'infirmière du cabinet médical d'Arras
- Le délégué à la sûreté / service immobilier
- 5 représentants du personnel
- 5 chefs de service ou responsables de division de différents métiers : SIP, SIE, SPFE, SGC et contrôle fiscal dont certains étaient également gestionnaires de site

Le document initial départemental comprenait 676 risques. Le rôle du groupe de travail consistait à décider les lignes à valider et ainsi à faire apparaître au DUERP et au PAP.

Les lignes ont ainsi été réparties.

Lignes	Nombre
Validées	59
Non validées	48
Modifiées	101
Regroupées	468
Total	676

A noter, que tous les cadres de proximité ont été destinataires d'un retour sur les risques qu'ils avaient recensés pour leur service. Pour chaque ligne saisie, ils ont été informés de sa destination dans le document unique de la Direction du Pas-de-Calais au vu de 3 critères : soit un regroupement sur une unité de travail plus large, soit un regroupement sur l'immeuble ou simplement une validation. Dans l'hypothèse où la ligne saisie n'a pas été retenue, une explication a été apportée notamment lorsque la description ne correspondait pas à un risque professionnel.

Le programme annuel de prévention (PAP) est constitué de l'ensemble des « actions de prévention envisagées » telles que validées par le groupe de travail.

La priorité 1, 2 ou 3 de l'action qui apparaît au PAP est identique à celle du risque auquel elle répond. Ainsi, si le risque était coté en priorité 1, l'action correspondante est cotée 1. A l'issue du groupe de travail, 98 actions ont ainsi été validées selon les priorités suivantes :

Priorité 1 : Prendre mesures de façon urgente
Priorité 2 : Prévoir mesures à moyen terme
Priorité 3 : risque faible

Nombre actions Priorité 1	Nombre actions Priorité 2	Nombre actions Priorité 3
3	35	60

A la clôture de la campagne 2024, l'état d'avancement est le suivant :

- 73 actions ont été réalisées
- 18 actions sont en cours
- 7 actions ont été annulées, ces actions étant devenues caduques ou ne pouvant être réalisées à notre niveau

Les actions mises en œuvre en exécution du programme annuel de prévention ont été financées à hauteur de 47.849 €, soit 21.929 € de Financement directionnel et 25.920 € de Financement CSA.



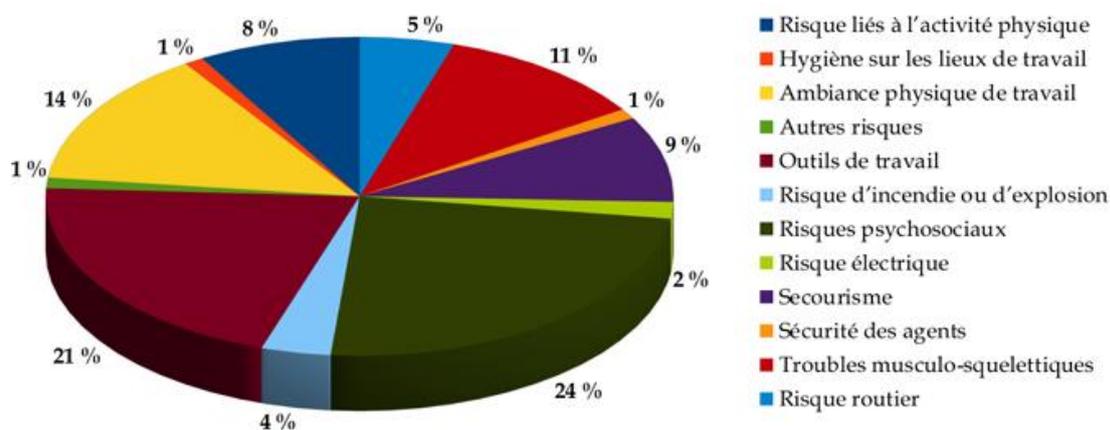
Point 3 : Bilan des actions de formation 2024

et exécution des crédits 2025 ...

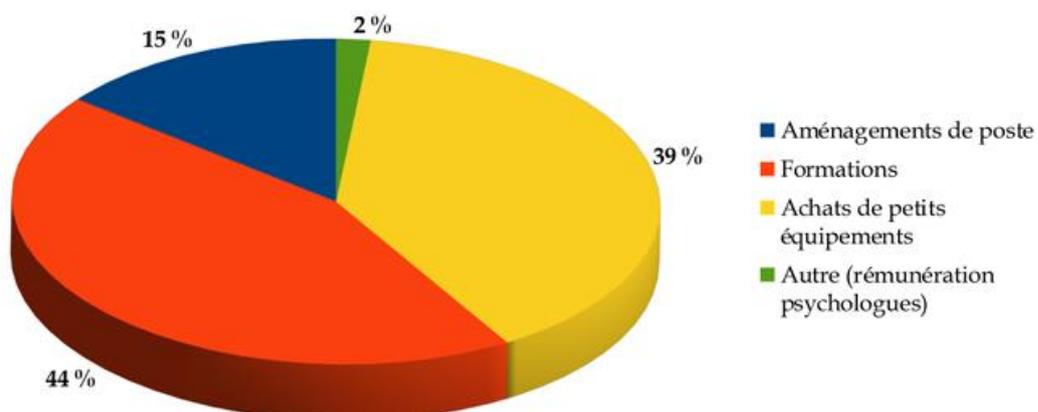
Tous les agents ont au moins suivi une formation même si toutes les demandes n'ont pas pu être honorées. Les trousse de secours en stock seront données aux collègues ayant suivis la formation initiale des gestes aux premiers secours.

Bilan d'exécution des crédits de 2024 :

Par famille de risques

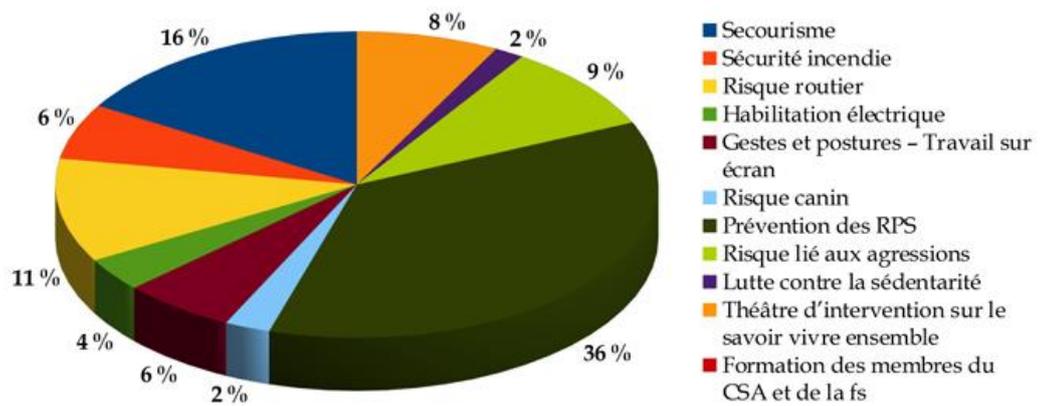


Par nature d'actions

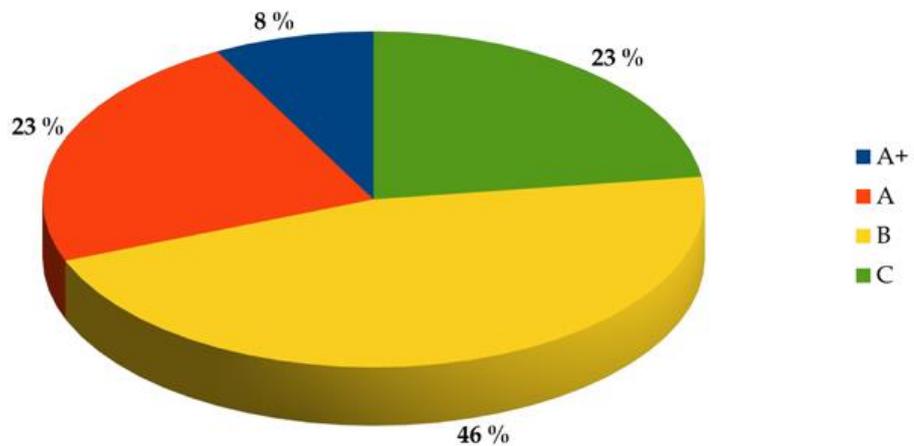


bilan des formations financées par la F S de la DDFIP du Pas-de-Calais en 2024 :

Par thématiques



Par catégories d'agent(e)s



Point 4 : Note d'orientations ministérielles

santé, sécurité et conditions de travail 2025 ...

Ce point de l'ordre du jour est reporté sur un prochain Comité Social d'Administration Locale en Formation Spécialisée.



Point 5 : Points sur les réunions

du groupe de travail ...

Un compte rendu a été communiqué aux membres de la FS sur les groupes de travail des 28 janvier et 7 février 2025. Les observations relevées sur le registre sécurité ont été prises en compte et résolues ou sont en passe de l'être. Il reste 17 observations en cours sur 50 au départ.

A noter :

- Qualité de l'air SPFE Béthune : les résultats de l'analyse qui sont prévus dans le courant de la semaine impacteront la mise en place des mesures nécessaires sur le site.
- Incendie : Centre de contact de Lens, nouvelle prise de contact pour réalisation d'un exercice incendie.
- Demande de badges supplémentaires pour le parking Lens
- Ménage à Foch : changement de personnel du prestataire.
- Déplacement infirmière pour aménagements de postes : contacter le médecin.
- Trousses de secours : un recensement dans les postes est en cours pour avoir une trousse par service spécifique, B D V, Géomètres...
- SIGNALFIP : Evolution fonctionnelle adjonction possible de documents, dispositif de relance suivi assistant prévention, notification aux Organisations syndicales.



Point 6 : Propositions d'utilisation

des crédits de 2025 ...

De nombreuses demandes sont en cours pour un montant de 113.541,86 €. L'utilisation des crédits sera mise en œuvre dès réception de l'enveloppe définitive courant mai. Une étude est en cours pour créer un espace convivialité sur le site de Lens.

Il y a une nécessité d'un engagement rapide, avant le prochain CSAL de Formation Spécialisée en juin, même sans montant définitif ou enveloppe prévisionnelle.



FO, la CFTC et l'Unsa ont voté POUR l'utilisation des crédits de 2025. Solidaires et la CGT se sont abstenus.



Point 7 : Modalités de fonctionnement

des Groupes de travail ...

La totalité des documents préparatoires sera transmise aux membres du Groupe de Travail une semaine avant la tenue du groupe de travail. Accord à l'unanimité pour ce fonctionnement interne de l'instance.



Nos 5 syndicats présents à ce CSAL de FS ont voté POUR ce fonctionnement interne de l'instance.



Point 8 : Retour de la DDFIP 62 suite

aux visites de délégation de la F S ...

Malgré les constats relevés par la visite de la Formation Spécialisée au centre des finances de Boulogne, les réponses de la direction restent incomplètes. (insuffisance de places de parking)

Arras : Le manque d'effectif relevé dans les services génère des difficultés dans la réalisation des missions impactant les conditions de travail et les relations avec la hiérarchie.

La même observation se retrouve dans la plupart des services.



Point 9 : Présentation du guide

ministériel de l'éclairage ...

Concernant ce point certainement très important de l'ordre du jour de ce CSAL, la Direction nous a communiqué un document « Guide de l'éclairage » de 65 pages, que vous trouverez sur la page d'accueil de ce CSAL sur notre site.

L'éclairage des locaux professionnels constitue un enjeu important en matière de santé, de bien-être et de sécurité des agents. En effet, quels que soient les espaces ou lieux de travail à considérer — bureaux collectifs, salles de réunion, bureaux individuels ou parties communes, etc. — un éclairage performant participe activement au confort visuel, à la diminution de la fatigue visuelle et à la prévention des risques d'accident du travail.

Pour cela, l'éclairage artificiel doit être pensé en fonction des caractéristiques des situations de travail de manière à garantir un éclairage adapté. Il doit prendre en compte de nombreux facteurs : apport de lumière du jour, choix des luminaires et des lampes, température de couleur, implantation des postes... L'éclairage à diodes électroluminescentes (LED) est devenu très courant dans les environnements de travail dans le cadre des politiques d'économie d'énergie et du développement technologique.



D'une technicité très innovante, le LED présente des avantages et des risques, et nécessite quelques informations et conseils pour sa bonne utilisation. C'est pourquoi il est apparu utile aux rédacteurs du guide de rédiger leur guide à l'attention des décideurs et des gestionnaires immobiliers afin de présenter les principes de base de l'éclairage et les aider à choisir des dispositifs d'éclairage artificiel qui soient adaptés aux locaux et à l'activité des agents, et qui intègrent les recommandations en matière de prévention en santé et sécurité au travail.

Ce guide s'articule autour des trois axes suivants :

- ① Les recommandations en matière de confort visuel et de prévention en matière de santé et sécurité au travail.
- ② Les différentes étapes pour réussir un projet de déploiement d'un éclairage artificiel.
- ③ Des fiches complémentaires conçues pour approfondir les aspects techniques et le cadre réglementaire.

Des précisions sur le guide de l'éclairage ont été apportées par l'ISST :

- Si les normes, règles ou directives sont parfois contrebalancées par les souhaits des agents, la qualité de l'ambiance lumineuse dépend avant tout de l'éclairage naturel, à prioriser et aménager notamment par la présence de stores, mais aussi de l'appoint par éclairage artificiel (recommandations 150 à 300 LUX).
- L'utilisation des LED, optimale avec modulation, apporte un gain énergétique et d'investissement pour une efficacité accrue.

- Une notice de calcul permet au prestataire de quantifier le nombre nécessaire de points lumineux afin d'obtenir les LUX souhaités en vue d'une ambiance lumineuse à la fois globale et harmonieuse (100 LUX sur les côtés de la pièce).



Point 10 : Projet de travaux immobiliers

en cours et à venir ...

Pour 2024, la DDFIP avait obtenu des crédits permettant la mise aux normes des accueils de Lens, Béthune et Boulogne.

Malgré de nombreuses contraintes, les travaux sont presque finis à Béthune. A Lens et Boulogne sur Mer des travaux ne sont pas terminés mais seront achevés avant la prochaine campagne déclarative.

De nouvelles mesures de protection sont mises en œuvre pour ne plus laisser la possibilité aux usagers de pénétrer dans les services et en complément :

- Chemins de fuite ...
- Bouton d'alerte pour les voltigeurs à l'accueil ...

Si CTFC 62 se félicite de l'évolution permanente des normes de sécurité pour nos collègues, notamment en cellules d'accueil, une réflexion plus globale dans son approche aurait très certainement minimisé le coût des travaux successifs.

Mobilier sur mesure pour les postes de travail impôts.gouv, la banque d'accueil et les bancs d'attente.



Signalétique au sol dès l'entrée.



Travaux en cours :

Espace PLSU de
Béthune.



Banque d'accueil
généraliste de Béthune.



Zone d'accueil sur
rendez-vous à Lens.



Les travaux seront terminés sur les 3 sites pour fin mars et ne pas gêner la prochaine campagne déclarative.



Votre **C**onfiance
est notre **F**orce.
Votre vie au **T**ravail
Notre **C**ombat.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.